

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 octobre 2014**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

Le Conseil municipal de la commune de CABRIS  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
**Le onze octobre deux mille quatorze, à 10 heures**, en la Mairie  
Sous la présidence de M. Michel PILOT Président de la délégation spéciale,  
Puis sous la présidence de M. Henri PASOLINI doyen d'âge des conseillers municipaux  
Date de convocation : 06/10/2014

Présents : M. BORNET, Mme LETENDU-BERTHIER, Mme HURTEAUX, M. TESSIER, M. CAVALLIER-BELLETRUD, Melle RISSO, M. PASOLINI, Mme PUECHBERTY, Mme PETIT, M. MARTIN, M. MAYOLINI, Mme COLLET, M.PELLEGRIN.

Absents excusés : Mme PEITZ donne procuration à Mme LETENDU-BERTHIER  
M.DEMEYER donne procuration à M.BORNET

Secrétaire de séance : Mme LETENDU-BERTHIER

### **N °1 Election du maire**

Après avoir ouvert la séance du conseil municipal et après avoir rappelé que les conseillers étaient installés dans leurs fonctions depuis le 5 octobre 2014, **M. Michel PILOT, président de la délégation spéciale passe la présidence à M. Henri PASOLINI**, doyen d'âge du Conseil nouvellement élu, afin que les conseillers municipaux procèdent à l'élection du Maire.

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la convocation des membres du conseil en date du 06/10/2014

**Considérant** la seule candidature déclarée : M. Pierre BORNET

**Vu le procès-verbal ci-joint** de l'élection du Maire et des Adjoints.

**Vu les résultats suivants** obtenus par M. Pierre BORNET lors du vote à bulletins secrets :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus : 11

**M. Pierre BORNET est proclamé élu Maire de Cabris.**

### **N°2 : détermination du nombre des adjoints au maire**

Le Maire expose que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de voter pour fixer le nombre des adjoints au maire, que ce nombre ne peut être inférieur à un et qu'il ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre pour la mairie de Cabris.

Compte tenu de la multiplicité des tâches à répartir, il propose donc de fixer ce nombre à quatre.

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré**, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre des adjoints au maire à quatre.

### **N°3 : élection des adjoints au Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la convocation des membres du conseil en date du 6/10/2014

**Vu** la délibération n°2 du 11 octobre 2014 fixant le nombre de postes d'adjoints au Maire à quatre

**Considérant** le nouveau mode d'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à la majorité relative.

**Considérant** la liste déposée : par Mme LETENDU-BERTHIER

**Vu le procès-verbal ci-joint** de l'élection du Maire et des Adjoints.

**Après procédé au vote à bulletins secrets, sont proclamés élus :**

Au poste de 1<sup>er</sup> adjoint : Mme LETENDU-BERTHIER Marie-Christine

Au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint : M. TESSIER Patrick

Au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : Mme HURTEAUX Amélie

Au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint : M. CAVALLIER-BELLETRUD Jacques

**La séance est levée à 10h30**

**Le Maire**

